



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Angoulême, le **02 AVR. 2025**

Le préfet de la Charente

à

Monsieur le maire de La
Rochefoucauld-en-Angoumois

Objet : Ouverture d'une enquête publique relative à la modification des limites territoriales de la commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois en vue d'ériger le territoire de la commune déléguée de Saint-Projet-Saint-Constant en commune séparée.

PJ : - une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique

- un avis d'ouverture d'enquête publique
- un certificat d'affichage de cet avis

Monsieur le maire,

Par arrêté préfectoral, j'ai prescrit l'ouverture de l'enquête publique visée en objet.

Cette enquête qui se déroulera **du 22 avril 2025 à 14 heures 00 au 13 mai 2025 à 12 heures 00**, sera conduite par Monsieur Patrick RULLAC, commissaire enquêteur.

Je vous invite à prendre connaissance, ci-après, du calendrier de déroulement de cette procédure, et en particulier des missions qui, en la circonstance, vous incombent.

Au plus tard le 14 avril 2025, vous informerez le public de l'ouverture de cette enquête en affichant **l'avis** ci-joint, en mairie **et en mairie annexe** aux lieux habituellement réservés à cet effet, visibles et accessibles de tout public, et en le publiant par tout autre moyen en usage dans votre commune.

Vous veillerez au maintien de cet affichage tout au long de l'enquête publique.

Compte tenu de l'objet même de l'enquête publique, il est en effet indispensable que l'avis soit affiché dans la mairie annexe.

Afin que les avis soient visibles, je vous invite à les imprimer en format A3.

Conformément à l'article R.134-13 du code des relations entre le public et l'administration (CRPA), vous devrez me certifier l'accomplissement de cette formalité substantielle en fin d'enquête par retour du certificat d'affichage à l'adresse électronique suivante : pref-control-de-legalite@charente.gouv.fr

- Mise à disposition du dossier et des registres d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, il vous appartient de prendre toutes dispositions pour mettre à disposition du public le dossier et le registre aux heures habituelles d'ouverture de la mairie et de la mairie annexe.

- Organisation des permanences du commissaire enquêteur

Les permanences auront lieu en mairie et en mairie annexe et aux dates et heures précisées dans l'arrêté et l'avis. Vous veillerez à ce que le commissaire enquêteur puisse y recevoir le public.

Vous constaterez que les permanences correspondent aux jours et heures d'ouverture de vos différentes mairies.

- Clôture de l'enquête publique

Il vous incombera de clore et signer les registres et de les transmettre sans délai au commissaire enquêteur.

Mes services auront la charge de la publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique dans deux journaux locaux telle que prévue à l'article R.134-15 du CRPA.

Je vous remercie de votre collaboration au bon déroulement de la procédure.

Pour le préfet et par délégation,

Le secrétaire général,


Jean-Charles JOBART



ARRÊTÉ

portant ouverture de l'enquête publique relative à la modification des limites territoriales de la commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois en vue d'ériger le territoire de la commune déléguée de Saint-Projet-Saint-Constant en commune séparée

Le préfet de la Charente
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2112-2 et L.2112-3 ;
- Vu** le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L.134-1 et suivants ;
- Vu** le décret du président de la République du 03 juillet 2024 portant nomination de M. Jérôme HARNOIS, préfet de la Charente ;
- Vu** l'arrêté du 13 janvier 2025 portant délégation de signature à M. Jean-Charles JOBART, secrétaire général de la préfecture de la Charente ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2018 portant création de la commune nouvelle de La Rochefoucauld-en-Angoumois à compter du 1^{er} janvier 2019, régulièrement publié au journal officiel de la République française ;
- Vu** la demande déposée par l'association « Autonomie Saint-Projet-Saint-Constant » sollicitant une enquête publique en vue de l'érection en commune séparée d'une portion du territoire communal de La Rochefoucauld-en-Angoumois correspondant exactement au territoire de la commune déléguée de Saint-Projet-Saint-Constant ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 21 mars 2025 désignant M. Patrick RULLAC en tant que commissaire enquêteur pour procéder à ladite enquête ;
- Considérant** que dans le cadre de ce projet, il convient de procéder au préalable à une enquête publique organisée en application des dispositions du code des relations entre le public et l'administration ;
- Considérant** que les modalités de l'enquête ont été préalablement définies en concertation avec le commissaire enquêteur ;
- Sur proposition du secrétaire général de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il sera procédé sur la commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois, pendant une durée de **21 jours consécutifs, du 22 avril 2025 à 14 heures 00 au 13 mai 2025 à 12 heures 00** à l'enquête publique relative à la modification des limites territoriales de la commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois

en vue d'ériger le territoire de la commune déléguée de Saint-Projet-Saint-Constant en commune séparée.

Article 2 :

- Publication dans la presse

Le public sera informé de l'ouverture de cette enquête publique, huit jours au moins avant sa date de début, **soit au plus tard le 14 avril 2025** par un avis d'ouverture qui sera publié, par les soins du préfet de la Charente, et en caractères apparents, dans les journaux : « La Charente Libre » et « Sud-Ouest » Édition de la Charente format numérique.

Il sera rappelé dans les huit premiers jours de cette enquête.

Les frais de publication incomberont à l'État.

- Affichages en mairies

Au plus tard le 14 avril 2025 et jusqu'au 13 mai 2025 à 12 heures 00, cet avis d'ouverture sera publié par voie d'affichage et éventuellement par tous autres procédés en vigueur dans sa commune, par les soins du maire de la commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois, commune de l'enquête. Ces formalités devront être justifiées par un certificat du maire concerné.

Article 3 : Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de La Rochefoucauld-en-Angoumois (Place Emile Roux 16 110 La Rochefoucauld-en-Angoumois) et en mairie annexe de Saint-Projet-Saint-Constant (Place Gérard Vandeputte 16 110 La Rochefoucauld-en-Angoumois).

Il sera tenu à disposition des personnes intéressées aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et de la mairie annexe tels qu'ils figurent en page d'accueil du site internet de la commune <https://www.larochefoucauldenangoumois.fr/>

Le public pourra également consulter ce dossier d'enquête sur le site internet des services de l'État en Charente : <https://www.charente.gouv.fr> (Rubrique Actions de l'État/ Relations avec les collectivités territoriales/ Communes nouvelles/ Enquêtes Publiques).

Article 4 : Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront, soit :

– être consignées par les personnes intéressées directement sur le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, préalablement coté et paraphé par le commissaire enquêteur, et déposé en mairie ou en mairie annexe aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et de la mairie annexe ;

– être adressées par correspondance, au commissaire enquêteur, en mairie de La Rochefoucauld-en-Angoumois, pour être annexées au registre d'enquête (Place Émile Roux 16 110 La Rochefoucauld-en-Angoumois) ;

– être adressées par courriel, à l'adresse suivante : pref-modif-limites-larochefoucauld@charente.gouv.fr, ces observations seront communiquées, dans les meilleurs délais, au commissaire enquêteur pour être annexées au registre d'enquête (Place Émile Roux 16 110 La Rochefoucauld-en-Angoumois).

Article 5 :

Le commissaire enquêteur recevra également en personne les observations du public écrites ou orales lors de ses permanences :

- en mairie de La Rochefoucauld-en-Angoumois le 22 avril 2025, de 14h00 à 17h00
- en mairie annexe de Saint-Projet-Saint-Constant le 30 avril 2025 de 09h00 à 12h00
- en mairie annexe de Saint-Projet-Saint-Constant le 05 mai 2025 de 09h00 à 12h00
- en mairie de La Rochefoucauld-en-Angoumois le 13 mai 2025 de 09h00 à 12h00

Article 6 : À l'expiration du délai d'enquête, et conformément à l'article R.134-25 du code des relations entre le public et l'administration, les registres seront clos et signés par le maire et transmis, avec le dossier d'enquête, au commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur adressera ensuite, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier, son rapport et ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, ou non, au projet, à la préfecture ainsi qu'une copie à la mairie de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Article 7 : Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée en mairie de La Rochefoucauld-en-Angoumois, en mairie annexe de Saint-Projet-Saint-Constant et en préfecture de la Charente.

Les conclusions du commissaire enquêteur sont communicables selon les modalités prévues par les articles L.134-31 et L.134-32 du code des relations entre le public et l'administration.

Article 8 : En fin de procédure, le préfet statuera, par arrêté, sur la demande de modification des limites territoriales de la commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois en application de l'article L.2112-5 du code général des collectivités territoriales.

Article 9 : Les frais occasionnés par cette enquête, notamment ceux relatifs au remboursement des frais engagés par le commissaire enquêteur pour accomplir sa mission, à l'exception des frais de publication dans la presse de l'avis d'ouverture de l'enquête, incombent à l'association « Autonomie Saint-Projet-Saint-Constant ».

Article 10 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le préfet de la Charente ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de l'Intérieur ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers – 15, rue Blossac – CS 80541 – 86 020 Poitiers par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 11 : Le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente.

À Angoulême, le 02 AVR. 2025

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Jean-Charles JOBART

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification des limites territoriales de la commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois visant à ériger la commune déléguée de Saint-Projet-Saint-Constant en commune séparée

En exécution de l'arrêté préfectoral du 02/04/2025, la demande formulée par l'association « Autonomie Saint-Projet-Saint-Constant », en vue de modifier les limites territoriales de la commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois en érigeant la commune déléguée de Saint-Projet-Saint-Constant en commune séparée, est soumise à enquête publique dans la commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois, et à la mairie annexe de Saint-Projet-Saint-Constant, pendant 21 jours consécutifs, du 22 avril 2025 à 14h00 (heure d'ouverture de l'enquête) au mardi 13 mai 2025 à 12h00 (heure de clôture de l'enquête).

Le public peut prendre connaissance de ce dossier et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet en mairie de La Rochefoucauld-en-Angoumois (siège de l'enquête), et en mairie annexe de Saint-Projet-Saint-Constant, aux jours et aux heures habituels d'ouverture des mairies au public.

Monsieur Patrick RULLAC, attaché d'administration de l'État hors classe en retraite, commissaire enquêteur, est nommé par le Préfet de la Charente pour procéder à ladite enquête.

Monsieur Patrick RULLAC recevra en personne les observations du public écrites ou orales de la manière suivante :

- en mairie de La Rochefoucauld-en-Angoumois le 22 avril 2025, de 14h00 à 17h00
- en mairie annexe de Saint-Projet-Saint-Constant le 30 avril 2025 de 09h00 à 12h00
- en mairie annexe de Saint-Projet-Saint-Constant le 05 mai 2025 de 09h00 à 12h00
- en mairie de La Rochefoucauld-en-Angoumois le 13 mai 2025 de 09h00 à 12h00

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, mairie de La Rochefoucauld-en-Angoumois, Place Émile Roux 16 110 LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS ou par courriel, à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : pref-modif-limites-larochefoucauld@charente.gouv.fr. Ces observations et propositions seront transmises au commissaire enquêteur pour être annexées au registre d'enquête.

L'arrêté précité et le présent avis sont consultables sur le site internet des services de l'État en Charente huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est quant à lui consultable pendant toute la durée de l'enquête sur ce même site internet.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture, en mairie de La Rochefoucauld-en-Angoumois et en mairie annexe de Saint-Projet-Saint-Constant ainsi que sur le site internet des services des services de l'État en Charente pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e)

Maire de la commune de

CERTIFIE que l’avis d’enquête publique portant modification des limites territoriales de la commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois visant à ériger la commune déléguée de Saint-Projet-Saint-Constant en commune séparée, sera affichée aux portes des mairies et aux panneaux habituels d’affichage, du au

Fait à..... , le ...

Le maire,

(Cachet de la mairie)

